

Les élections municipales expliquées

C'est avec pédagogie et concertation que nous faisons campagne et que nous dirigerons la commune si vous nous faites confiance !



TEMPLEUVE
par nature
Des racines pour grandir,
des liens pour agir



Qui peut voter ?

Pour voter aux élections municipales, il faut avoir 18 ans ou plus, être inscrit sur les listes électorales de la commune et être de nationalité française ou ressortissant de l'union européenne.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 6 février 2026 (possible via internet).



Qui peut être sur une liste candidate ?

Il faut être majeur, être électeur dans la commune, avoir un casier judiciaire compatible, et avoir satisfait aux obligations militaires. Chaque liste présente une alternance homme / femme.



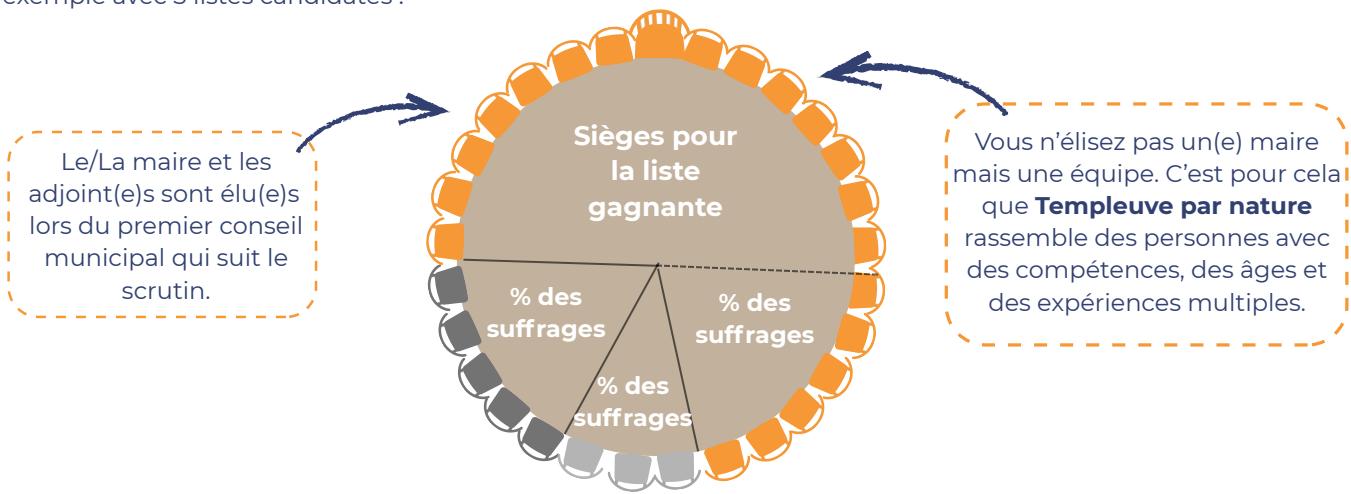
Comment voter ?

Chaque électeur ou électrice choisit une seule liste. Si une liste obtient plus de 50% des voix (majorité absolue) dès le premier tour (15 mars 2026), elle remporte l'élection. Sinon, un second tour (22 mars 2026) est organisé avec les listes ayant obtenu au moins 10% des voix.

Qui est élu pour 6 ans ?

A Templeuve-en-Pévèle, **29 conseillers** municipaux sont élus. La liste gagnante obtient les 15 premiers sièges. Les 14 sièges suivants sont répartis entre toutes les listes, dont la liste gagnante.

Par exemple avec 3 listes candidates :



Nous construisons l'avenir de Templeuve-en-Pévèle avec vous !

Démarrons 2026 ensemble !

Nous vous invitons à découvrir les premières orientations de notre programme lors d'une **rencontre conviviale** :

*le dimanche 11 janvier 2026
de 15h à 18h au Temps des loisirs*

ancienne école St Martin, entrée par le 16 rue d'Orchies
Les enfants sont les bienvenus et une activité leur sera proposée,
pour permettre aux parents de suivre les échanges.

Retrouvez nos actualités et les portraits de notre équipe sur templeuvenature.fr ou sur les réseaux :



Joyeuses fêtes de fin d'année !

Tu as moins de 18 ans ? Tu ne peux pas (encore) voter, mais tu as le droit de t'exprimer !



Concours de dessin

Dessine le
Templeuve-en-Pévèle
de demain

Et si tu imaginais le futur de notre belle commune ?

Fais parler ton imagination pour nous montrer comment tu imagines ton école, tes déplacements, tes activités et ta vie dans Templeuve avec ta famille ou tes amis.



Tu peux ajouter tout ce que tu veux pour créer le Templeuve de tes rêves !



Tu peux dessiner, peindre, coller... Alors à tes crayons !

N'oublie pas d'indiquer au dos ton prénom, ton âge et un numéro de téléphone.

A gagner : 2 places de cinéma !

On a hâte de découvrir toutes vos œuvres !!

Comment participer ?

Tu peux déposer ton dessin dans une des boîtes aux lettres de Templeuve par nature avant le 8 janvier.

Ou l'apporter directement à notre réunion du **dimanche 11 janvier de 15h à 18h** au Temps des Loisirs.



Boîtes aux lettres de Templeuve par nature :

rue des Chênes
rue Victor Hugo
rue de Roubaix
rue de la Quièze
rue d'Ardomprez

